

CC2V

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 AVRIL 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 6 avril 2022

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 6 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 31

Présents : 24

Votants : 29 dont 5 ayant donné pouvoir

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées sis 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Présents :

Mme BERGDOLT, M. DELCAMBRE, Mme FROMAGE, M. KERGRAIS, M. TRIERWEILER pour Boutigny-sur-Essonne, M. COUDORO pour Buno-Bonnevaux, Mme VIEIRA pour Courances, M. DUVAL pour Courdimanche-sur-Essonne, M. PERRON, Mme MOULINOUX pour Maisse, M. BOBAULT, M. SAINCARD, M. BOULEY, M. ANNA, Mme SOTOCA, Mme DESFORGES, Mme PAPI, M. DAMASIEWICZ pour Milly-la-Forêt, M. SIMONNOT, Mme DEZERT pour Moigny-sur Ecole, M. BIONNE pour Mondeville, M. DELECOUR pour Oncy-sur-Ecole, Mme CADOT pour Soisy-sur-Ecole, M. BERTOL pour Videlles.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. KEES pour Dannemois donne pouvoir à Mme VIEIRA
M. JOYEZ pour Gironville-sur-Essonne donne pouvoir à M. DUVAL
M. DUPERCHE pour Maisse donne pouvoir à M. SIMONNOT
M. PAGES pour Prunay-sur-Essonne donne pouvoir à M. DELECOUR
M. LAGARRIGUE pour Soisy-sur-Ecole donne pouvoir à Mme CADOT

Absents :

M. BOUSSAINGAULT pour Boigneville
M. LENGLET pour Maisse

Secrétaire de séance :

Mme DEZERT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1 – BUDGET PRINCIPAL M14

- 1A – Compte administratif et Compte de Gestion 2021
- 1B – Budget primitif 2022
- 1C – Affectation du résultat
- 1D – Fiscalité locale
- 1E – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022
- 1F – Subventions aux associations

2 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49

- 2A – Compte administratif 2021
- 2B – Compte de gestion 2021
- 2C – Budget primitif 2022
- 2D - Affectation du résultat
- 2F – Redevance sur l'eau pour la zone 1 (Milly), zone 2 (ex-SAEVE) et pour la zone 6 (Oncy)

3 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49

- 3A – Compte administratif 2021
- 3B – Compte de gestion 2021
- 3C – Budget primitif 2022
- 3D – Redevance sur l'assainissement pour la zone 2 (ex SAEVE), pour la zone 5 (Soisy) et pour la zone Milly/Oncy

4 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 : REGIE DE BOIGNEVILLE

4A – Compte administratif 2021

4B – Compte de gestion 2021

4C – Budget primitif 2022

4D – Redevance sur l'eau

5 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 : MONDEVILLE

5A – Compte administratif 2021

5B – Compte de gestion 2021

5C – Budget primitif 2022

5D – Redevance sur l'assainissement

6 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET

6A – Compte administratif 2021

6B – Compte de gestion 2021

6C – Budget primitif 2022

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR LA STATION D'EPURATION A MILLY-LA-FORET

M. le Président de séance ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du conseil communautaire du 22/02/2022.

Mme BERGDOLT regrette que son pouvoir n'ait pas été spécifié dans ce compte rendu.

Suite à cette observation le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

M. le Président souhaite que soit ajouté un point à l'ordre du jour concernant une motion relative à la défense du RER D. Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

1. BUDGET PRINCIPAL M14

1A – Compte administratif et Compte de gestion 2021 (BUDGET PRINCIPAL M14)

M. DELECOUR expose que le compte administratif corroboré par le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- **Réalisations de l'exercice :**

Fonctionnement	- Dépenses	9 015 323.94
	- Recettes	9 038 505.76
	Soit un résultat excédentaire	23 181.82

Investissement	- Dépenses	2 280 518.03
	- Recettes	3 607 133.99
	Soit un résultat excédentaire	1 326 615.96

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Fonctionnement : excédent	2 549 524.31
	- Investissement : déficit	2 599 529.86

Résultat cumulé

Section de fonctionnement	Dépenses	9 015 323.94
	Recettes	11 588 030.07
	Total excédent	2 572 706.13
Section d'investissement	Dépenses	5 110 389.48
	Recettes	3 900 294.87
	Total déficit	1 272 913.90

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses : 9 015 323.94€		
Fonctionnement	011	924 190.52	Charges à caractère général, dont les dépenses les plus importantes : <ul style="list-style-type: none"> - 6042 (restauration, sorties et activités pour les centres de loisirs) - 60612 (énergie des bâtiments intercommunaux) - 60622 (carburants des 8 véhicules) - 60623 (repas pour le centre de vaccination) - 60631 et 60632 (fournitures d'entretien et de petit équipement liés au Covid) - 6064 (fournitures administratives notamment pour le centre de vaccination) - 611 (balayage des voiries, l'informatique, alarmes...) - 6135 (photocopieurs, téléphonie, mini-pelle...) - 615221 (travaux dans les bâtiments) - 615231 (lié à la ZA) - 61551 (matériel roulant dû à des réparations sur les tondeuses et les minibus) - 6156 (chaudière, équipement cuisine...)

			<ul style="list-style-type: none"> - 617 (les différentes études sur l'école d'herboristerie, le tourisme) - 6184 (formation CASES, SST...pour le personnel) - 6232 (inauguration et cloture du centre de vaccination) - 6236 (journal de la CC2V) - 6247 (transports collectifs en baisse dû au Covid) - 6256 (remboursement de repas lors de formations et frais de déplacements) - 6281 (cotisations aux associations institutionnelles) - 6284 (ramassage OM) - 62875 (remboursement aux communes des frais liés aux CLSH) - 63512 (taxe foncière de la za)
			Les factures arrivées en janvier ont fait l'objet de charges rattachées à l'exercice pour 11 389.65 €.
	012	1 792 250.32	Charges de personnel : sont en augmentation du fait de recrutements, du Covid (centre de vaccination, CLSH...)
	014	2 456 270.74	Atténuations de charges correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle et de la TCFE (2 087 100.74€), au FNGIR (59 382) , au FPIC (307 406),
	65	3 468 486.18	Autres charges de gestion courante : Indemnités aux élus (101 358.49€), participations au SMO (27 500€), au SIARCE (117 132.03€) et au SAGEA (61 698.80€) dans le cadre de la GEMAPI, les subventions aux associations et à Vert Marine (829 830.39€) et le reversement de la taxe sur les ordures ménagères au SIRTOM (2 329 613€).
	66	56 256.73 + 18 775.60	Charges financières : Intérêts des emprunts dont les intérêts courus non échus.
	67	46 331.00	Dû à une annulation de titre
	042	241 373.20	Opération d'ordre entre section, concernant les amortissements de biens.
Recettes : 9 038 505.76 €			
	013	29 109.69	Remboursement des arrêts maladie
	70	216 552.75	Produits des services : recettes liées au centre de loisirs, de la redevance de Vert Marine pour la piscine
	73	7 312 309.72	Impôts et taxes : fiscalité locale sur les ménages et sur les entreprises, la taxe sur les ordures ménagères, la taxe sur la GEMAPI, la taxe de séjour, la TCFE, la compensation de TH (fraction TVA).
	74	1 388 316.38	Dotations et participations de DGF (en baisse) et autres compensations de l'Etat , le FCTVA sur le fonctionnement, la subvention pour l'étude de l'école d'herboristerie, les subventions CAF....
	75	25 701.83	Autres produits de gestion courante, liés aux loyers des logements et de la facturation des clés supplémentaires aux associations et de la location du gymnase au CNFPT

	77	488.58	Ecritures d'ordre
	042	59 776.81	Opérations d'ordre entre section, liées aux amortissements des subventions d'investissement (Région, Département, Etat).
002 -Excédent antérieur reporté : 2 549 524.31 €			

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations	
	Dépenses : 2 280 518.03 €			
	20	20 702.40	étude pour la vidéo-protection et et logiciel pour l'urba et l'annuaire des entreprises	
Investissement	21	715 575.21	Immobilisations corporelles : - 578 106.74 € de travaux de voirie sur la za - 10 671.89€ pour la fibre - 62 651.31 € d'outillage notamment la nacelle - 27 966.67 € de travaux dans les bâtiments - 4 063.20€ pour fermer le complexe sportif de milly - 9 560.89€ de matériel informatique (dont le centre de vaccination et l'urba) - 6 290.53 de mobilier pour les centres de loisirs et d'équipement pour le gymnase à Moigny - 12 702.82€ d'équipement cuisine pour les centre de loisirs	
	23	1 208 475.98	- Immobilisations en cours : gymnase à Moigny	
	16	275 987.63	Remboursement des emprunts,	
	040	59 776.81	Opérations d'ordre entre sections : concerne les amortissements de subventions	
	001	2 599 529.86	Déficit antérieur	
		Recettes : 3 607 133.99€		
	Investissement	13	305 497.23	subventions de la Région, du Département et de l'Etat pour la piscine, le gymnase de Moigny, le centre de vaccination, le GNAU (urba)
10		3 041 362.35	FCTVA et affectation du résultat	
27		17 000.00	Remboursement de l'avance du budget d'eau de boigneville	
040		241 373.20	Opération d'ordre entre section : parallèle du 042 en dépenses de fonctionnement, soit l'amortissement des biens.	

Mme BERGDOLT souhaite revenir sur la remarque inscrite à la fin du compte de gestion et la position d'opposition de la commune de Boutigny-sur-Essonne et notamment de Mme FROMAGE lors de la commission des finances en 2021.

M. DELECOUR rappelle que cette position avait été prise majoritairement suite à la clôture des comptes de 2020.

M. BOULEY souligne que même si cela avait été un choix politique, il ne peut y avoir de dérogation juridique et cela constitue une remarque de 1^{ère} catégorie, justifiant la saisine de la Cour Régional des Comptes.

M. SAINSARD déplore que les élus n'aient pas été informé de la lettre d'observation du Préfet.

Mme BERGDOLT abonde dans le sens de M. SAINSARD et aurait voulu que la CC2V ne déroge pas.

M. le Président rappelle le faible excédent en fonctionnement de l'année, dû certes à des circonstances conjoncturelles, qui justifie cette décision.

Mrs SAINSARD et BOULEY précisent que les élus de Milly-la-Forêt ne voteront pas contre mais s'abstiendront désavouant ce choix et l'absence d'information.

M. le Président sort pour le vote du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET PRINCIPAL M14

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte administratif 2021 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement rattachées sur 2020 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

(5 ABSTENTIONS : Mme BOBAULT, M. SAINSARD, M. BOULEY, M. ANNA, Mme DESFORGES)

APPROUVE le compte administratif 2021 ainsi qu'il suit :

- **Réalisations de l'exercice :**

Fonctionnement	- Dépenses	9 015 323.94
	- Recettes	9 038 505.76
	Soit un résultat excédentaire	23 181.82

Investissement	- Dépenses	2 280 518.03
	- Recettes	3 607 133.99
	Soit un résultat déficitaire	1 326 615.96

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Fonctionnement : excédent	2 549 524.31
	- Investissement : déficit	2 599 529.86

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	9 015 323.94
	Recettes	11 588 030.07
	Total excédent	2 572 706.13
Section d'investissement	Dépenses	5 110 389.48
	Recettes	3 900 294.87
	Total déficit	1 272 913.90

COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL M14

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion du budget principal M14 présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget principal M14, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

(5 ABSTENTIONS : Mme BOBAULT, M. SAINSARD, M. BOULEY, M. ANNA, Mme DESFORGES)

APPROUVE le compte de gestion du budget principal M14 présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2021 qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2021.

- **Réalisations de l'exercice :**

Fonctionnement	- Dépenses	9 015 323.94
	- Recettes	9 038 505.76
	Soit un résultat excédentaire	23 181.82

Investissement	- Dépenses	2 280 518.03
	- Recettes	3 607 133.99
	Soit un résultat déficitaire	1 326 615.96

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Fonctionnement : excédent	2 549 524.31
	- Investissement : déficit	2 599 529.86

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	9 015 323.94
	Recettes	11 588 030.07
	Total excédent	2 572 706.13
Section d'investissement	Dépenses	5 110 389.48
	Recettes	3 900 294.87
	Total déficit	1 272 913.90

1B –Budget Primitif 2022 (BUDGET PRINCIPAL M14)

M. DELECOUR explique que le budget prévisionnel 2022 pour 12 440 302.26 €, équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, peut se résumer ainsi qu'il suit :

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes **9 929 443.00 €**

- **Section d'Investissement**

Dépenses et recettes **2 510 859.26 €**

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses	9 929 433.00	
Fonctionnement	011	965 500.00	<p>Charges à caractère général, avec montants importants sur les articles :</p> <p>D'achat de prestation de services (correspondant à la restauration et aux sorties/activités des centres de loisirs)</p> <p>L'électricité/énergie (du fait des complexes sportifs et autres bâtiments),</p> <p>Le carburant (en hausse par rapport à l'année dernière liée à l'augmentation du prix de l'essence et du nombre de véhicules),</p> <p>Alimentation (en baisse par rapport au réel 2021 du fait de la fermeture du centre de vaccination)</p> <p>Les fournitures de petit équipement (même raison que ci-dessus)</p> <p>Les fournitures administratives (au même niveau car il y a plus de personnel)</p> <p>Les contrats de prestations de services (regroupant les contrats liés aux alarmes, à l'informatique, aux séjours des enfants, le balayage des rues...),</p> <p>Les locations mobilières (en baisse car il y aura moins de location de mini-pelle pour travaux)</p> <p>L'entretien de bâtiments (en baisse car depuis 2 ans il y a eu de grosses réparations)</p> <p>Entretien de voiries concerne la ZA</p> <p>Matériel roulant en baisse car entretien important depuis 2 ans)</p> <p>Les assurances (en hausse du fait du nombre de compétences en augmentation)</p> <p>Etudes liées au schéma cyclable, DSP piscine....</p> <p>Annonces et insertions du fait de la DSP piscine et des marchés</p>

			Transports des élèves des écoles du territoire vers la piscine Frais de télécom et affranchissement : stables Concours divers (AMF, UME, CIG...) Les remboursements aux communes liés aux centres de loisirs les taxes foncières des terrains de la za
	012	1 792 200.00	Charges de personnel en baisse légère du fait liée à la réduction des couts Loisirs et vaccination compensée par la prise en compte sur un an des recrutements
	014	2 489 000.00	Correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle N-1 (1 344 000€), au FNGIR (60 000€) et au FPIC (310 000€) (tenant compte du hausse pour le FPIC), et au reversement de la part salariale de la DGF et de la TCFE aux communes 2020 et 2021 (775 000€)
	65	3 656 950.00	Autres charges de gestion courante, où l'on retrouve les indemnités aux élus, la participation au SMO, au SIARCE et au SAGEA pour la GEMAPI, le reversement de la TEOMI, les subventions aux associations et la contribution à VERT Marine pour le déficit de la piscine
Fonctionnement (suite)	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	66	87 600.00	Remboursement des intérêts d'emprunt et des ICNE
	67	463 008.52	Provisions
	023	214 184.48	Virement à l'investissement, pour équilibrer la section d'investissement, corollaire du 021 en recettes d'investissement
	042	260 500.00	Opération d'ordre entre section, concernant les amortissements de biens, pendant du 040 en investissement.
	Recettes	9 929 443.00	
	013	147 000,00	Atténuations de charges remboursement du budget assainissement des salaires sur 2 ans et refacturation aux communes pour partie des salaires de directeurs de CLSH et remboursements d'assurance liés à des arrêts maladie
	70	225 000.00	Produits des services : recettes liées aux centres de loisirs et à la redevance de Vert Marine.
	73	7 278 247.00	Impôts et taxes correspondant à : <ul style="list-style-type: none"> - 2 347 000 € de fiscalité locale - 699 800 € de CVAE - 123 500 de TASCOM - 80 000 € d'IFER - 43 000 de TFNB - 2 404 470 de TEOMI - 235 000 € de GEMAPI - 180 000 € de TCFE - 35 000 de taxe de séjour. - 1 110 477 de compensation TH

	74	1 169 000,00	Dotations et participations : - 834 000 € de DGF bonifiée, montant estimé , - 10 000 de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, - 120 000 € de subvention CAF, Etat, Région.... - 205 000 € de compensation
	75	26 000,00	Loyers des logements de Milly La Forêt et de location du gymnase
	77	500.00	Produits exceptionnels
	042	67 003.77	Amortissement des subventions
	002	1 016 692.23	Excédent antérieur reporté

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses	2 510 859.26	
	20	10 000.00	Immobilisations incorporelles, correspondant à des logiciels et à l'étude sur les équipements sportifs
	21	247 500	Immobilisations corporelles, concernant : - 200 000€ de travaux de voirie sur la zone d'activité, 10 000€ pour de l'outillage, 20 000€ pour les bâtiments, 14 000€ de matériel informatique (dont le serveur), 3 500€ de mobilier pour l'OT et les centres de loisirs
	23	400 000.00	- Immobilisations en cours : concernant la vidéo-protection
	16	283 100,00	Remboursement des emprunts : correspondant au remboursement en capital de la dette (prêts pour le centre de loisirs et la piscine et ceux des complexes sportifs)
	040	67 003.77	Amortissement de subventions corollaire du 042
	Restes à réaliser	230 341.59	
	001	1 272 913.90	Déficit antérieur
	Recettes	2 510 859.26	
Investissement	13	120 000.00	Subventions d'investissement, pour partie de la Région pour la vidéo-protection
	10	1 606 013.90	FCTVA et affectation du résultat
	27	17 000.00	Autres établissements publics : remboursement de l'avance du budget eau de Boigneville
	021	214 184.48	Virement du fonctionnement : corollaire du 023

	040	260 500.00	Opération d'ordre entre section, parallèle du 042 en dépenses de fonctionnement, soit l'amortissement des biens.
	Restes à réaliser	293 160.88	

M. DAMASIEWICZ s'interroge sur les salaires et notamment ceux liés au « plantes aromatiques et médicinales » par rapport aux recettes fiscales à terme.

M. DELECOUR lui répond que l'investissement humain est pertinent et que les emplois seront créés à terme dans la filière locale.

Mme FROMAGE demande si le budget présenté prend en compte l'augmentation de la fiscalité locale.

M. DELECOUR lui répond que oui et que c'est aussi une question de présentation des points et leur ordre.

M. DELCAMBRE revient sur le souci avec Initiative Essonne en souhaitant que la CC2V continue dans ce dispositif.

M. DELCOUR précise qu'un médiateur a été saisi et c'est en cours de résolution.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL M14

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211- 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes des 2 Vallées,

Vu la délibération du 29 mars 2022 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021,

Vu l'arrêt du Conseil d'État du 18 mars 1994 « Commune de Cestas »,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

(1 CONTRE : M. DAMASIEWICZ et 9 ABSTENTIONS : Mme BOBAULT, M. SAINARD, M. ANNA, Mme DESFORGES, Mme BERGDOLT, M. DELCAMBRE, Mme FROMAGE, M. KERGRAIS, M. TRIERWEILER)

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2022 équilibré à la somme ainsi qu'il suit :

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes **9 929 443.00 €**

- **Section d'Investissement**

Dépenses et recettes 2 510 859.26 €

1C –Affectation du résultat (BUDGET PRINCIPAL M14)

M.DELECOUR expose que le résultat de fonctionnement de l'année 2021 était de 2 572 706.13 €

Au regard des besoins en financement de la section d'investissement sur le budget primitif de 2022 notamment pour couvrir le déficit d'investissement et le remboursement d'emprunt, il est proposé d'affecter pour partie ce résultat à hauteur de de 1 556 013.90 € et par conséquent d'inscrire 1 016 692.23 € en 002 (résultat reporté) en recettes de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL M14

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211- 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes des 2 Vallées,

Considérant le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021,

Considérant les besoins en financement de la section d'investissement sur le budget primitif de 2022, il est proposé d'affecter pour partie ce résultat à hauteur de 1 556 013.90 €,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

(1 CONTRE : M. DAMASIEWICZ et 9 ABSTENTIONS : Mme BOBAULT, M. SAINARD, M. ANNA, Mme DESFORGES, Mme BERGDOLT, M. DELCAMBRE, Mme FROMAGE, M. KERGRAIS, M. TRIERWEILER)

DECIDE d'affecter pour partie le résultat de la section de fonctionnement du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2021 soit 1 556 013.90 € en recettes d'investissement du budget principal 2022 M14 au compte 1068.

M. DELECOUR rappelle qu'au 1er janvier 2016, la CC2V a changé de régime fiscal en basculant sur la « fiscalité mixte », c'est-à-dire la fiscalité professionnelle unique et les taxes sur les ménages.

La période de lissage était de 4 ans jusqu'en 2019 pour le CFU permettant de figer l'ensemble des taux (fiscalité professionnelle et ménage). La fiscalité n'a pas été augmentée depuis 2016. Il est proposé une hausse de 3% des taux du fait de la réforme fiscale de l'Etat sur l'impôt de production et des évolutions des prix.

Les taux passeraient à :

- Pour la Taxe foncière (bâti) : de 3,03% à 3,12%
- Pour la Taxe foncière (non bâti) : 3,50% à 3,61%
- Pour la CFE : de 23,85% à 24,57%

Il convient de préciser que la fiscalité professionnelle inclue la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau). Cette hausse rapporterait 64 675 €.

----- FISCALITE LOCALE -----

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211- 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif de la Communauté de Communes des 2 Vallées,

Considérant le changement de régime fiscal en 2016,

Considérant les réformes sur la fiscalité locale de l'Etat,

Considérant l'évolutions des prix,

Considérant la proposition d'augmenter les taux de 3%,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

(9 ABSTENTIONS : Mme BOBAULT, M. SAINSARD, M. ANNA, Mme DESFORGES, Mme BERGDOLT, M. DELCAMBRE, Mme FROMAGE, M. KERGRAIS, M. TRIERWEILER)

FIXE ainsi pour 2022 les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 3,12%
- Taxe foncière (non bâti) : 3,61%
- CFE : 24,57%

M. DELECOUR précise que les recettes attendues par le SIRTOM pour 2022 sont de 2 404 470 € avec une part fixe de 2 070 872 € et une part variable de 333 598 €

Le tableau ci-dessous propose une répartition par commune de la part fixe :

C.C.2.V	Part fixe 2022	Part variable 2022 estimée	TOTAL 2022
BOIGNEVILLE	37 340	7 424	44 764
BOUTIGNY	353 670	49 019	402 689
BUNO BONNEVAUX	40 607	9 657	50 264
COURANCE	32 081	7 741	39 822
COURDIMANCHE	27 949	4 004	31 953
DANNEMOIS	79 130	18 022	97 152
GIRONVILLE	76 181	13 760	89 941
MAISSE	321 023	47 303	368 326
MILLY LA FORET	558 312	85 688	644 000
MOIGNY	125 380	21 552	146 932
MONDEVILLE	74 137	12 747	86 884
ONCY	106 259	18 932	125 191
PRUNAY	27 052	6 493	33 545
SOISY	152 581	19 529	172 110
VIDELLES	59 171	11 727	70 898
TOTAL	2 070 872	333 598	2 404 470

Part fixe	2 070 873 €
Part variable	333 598 €
Montant de la participation	2 404 470 €

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGES 2022

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022, ainsi qu'il suit :

C.C.2.V	Part fixe 2022	Part variable 2022 estimée	TOTAL 2022
BOIGNEVILLE	37 340	7 424	44 764
BOUTIGNY	353 670	49 019	402 689
BUNO BONNEVAUX	40 607	9 657	50 264
COURANCE	32 081	7 741	39 822
COURDIMANCHE	27 949	4 004	31 953
DANNEMOIS	79 130	18 022	97 152
GIRONVILLE	76 181	13 760	89 941
MAISSE	321 023	47 303	368 326
MILLY LA FORET	558 312	85 688	644 000
MOIGNY	125 380	21 552	146 932
MONDEVILLE	74 137	12 747	86 884
ONCY	106 259	18 932	125 191
PRUNAY	27 052	6 493	33 545
SOISY	152 581	19 529	172 110
VIDELLES	59 171	11 727	70 898
TOTAL	2 070 872	333 598	2 404 470

Part fixe	2 070 873 €
Part variable	333 598 €
Montant de la participation	2 404 470 €

M. KERGRAIS souhaiterait que la commission associations soit associée à la commission finances sur ce point.

Mme BOBAULT trouve que la subvention à l'Office du tourisme est faible.

Suite à une remarque de M. DUVAL concernant la subvention à l'association SESAME, Mme FROMAGE rappelle que le montant est budgété.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Vu le budget primitif 2022,

Vu la Commission finances en date du 31/03/2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions aux associations, ainsi qu'il suit :

Associations	Mode de calcul à titre indicatif	Montant Subvention accordé par la commission 2022	Observations
ADUMEC (RER D)		0 €	
ASAMD (Aide à domicile)		112 392.00 €	
ASAMDTA (Soins à domicile)	(9 640 € + 5 000 € de régul heures)	14 640.00 €	Concerne Mondeville, Boutigny sur Essonne Videlles
CLIC ORGESSONNE	4€ par habitants de plus de 60 ans	21 276.00 €	
DYNAMIQUE EMPLOI (Mission Locale JEUNES)	Forfait	26 000,00 €	
DYNAMIQUE EMPLOI (PLIE - Mission Locale ADULTES)		10 000,00 €	
TAD RSA		0€	

JUMELAGE ALLEMAND	forfait	0 €	
OFFICE DU TOURISME	forfait	9 000,00 €	
P.N.R.		1,00 €	
RECYCLERIE DU GATINAIS	1 €/ 18 611 hbts	18 611.00€	
SESAME		5 000.00 €	
Conservatoire de musique			
TOTAL		216 920.00 €	

2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

2A – Compte administratif (Budget Annexe de l'Eau M49 – CC2V)

M. DELECOUR expose que le compte administratif M49 de l'eau fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	157 188.64
	- Recettes	525 499.38
	Soit un résultat excédentaire	368 310.74

Investissement	- Dépenses	378 676.39
	- Recettes	371 063.17
	Soit un résultat déficitaire	7 613.22

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Exploitation : excédent	353 580.94
	- Investissement : excédent	78 384.88

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	157 188.64
	Recettes	879 080.32
	Total excédent	721 891.68
Section d'investissement	Dépenses	378 676.39
	Recettes	449 448.05
	Total excédent	70 771.66

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 157 188.64		
	66/66111	4 977.48+ 1 002.00	remboursement d'intérêts d'emprunt reprenant ceux de l'ex SAEVE + les ICNE
	042/6811	151 209.16	Amortissement des immobilisations
	Recettes 525 499.38		
	70/70128	495 944.43	Liés à la taxe sur l'eau incluant des régularisation d'années antérieures
	75/757	23 012.82	Loyer des opérateurs de téléphonie mobile et des opérations de régularisation
	042/777	6 542.13	Amortissement de subvention (de l'AESN)
	002	353 580.94	Excédent de 2020

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement1	Dépenses 378 676.39		
	20/2031	95 604.02	Etude du schéma directeur, l'étude AAC du forage de Courances, du captage de Milly...
	21/21531	198 723.60	Liés notamment à la pose de débitmètres dans le cadre du SDAEP
	16/1641 et 1681	29 162.70	remboursements en capital
	040/139111	6 542.13	d'amortissement de subvention, corollaire du 042/777
	041/2762	48 643.94	Opération de TVA
	Recettes 371 063.17		
	13/13111	45 220.00	Subvention de l'AESN pour les débitmètres du SDAEP
	10/1068	32 259.78	Affectation du résultat de 2020
	27/2762	93 730.29	Encaissement de TVA
	040/2817351 et 2817561	151 209.16	Amortissement des immobilisations
	041/2031-21561	48 643.94	Corollaire du 041/2762 en dépenses
	001	78 384.88	Excédent de 2020

M. le Président sort pour le vote du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2021 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2021 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif annexe M49 de l'eau CC2V 2021 ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	157 188.64
	- Recettes	525 499.38
	Soit un résultat excédentaire	368 310.74

Investissement	- Dépenses	378 676.39
	- Recettes	371 063.17
	Soit un résultat déficitaire	7 613.22

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Exploitation : excédent	353 580.94
	- Investissement : excédent	78 384.88

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	157 188.64
	Recettes	879 080.32
	Total excédent	721 891.68
Section d'investissement	Dépenses	378 676.39
	Recettes	449 448.05
	Total excédent	70 771.66

COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2021, fait apparaître les résultats suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2021 qui est conforme avec le compte administratif de l'exercice 2020.

Exploitation	- Dépenses	157 188.64
	- Recettes	525 499.38
	Soit un résultat excédentaire	368 310.74

Investissement	- Dépenses	378 676.39
	- Recettes	371 063.17
	Soit un résultat déficitaire	7 613.22

- **Report de l'exercice 2020** :

	- Exploitation : excédent	353 580.94
	- Investissement : excédent	78 384.88

- **Résultat cumulé** :

Section de fonctionnement	Dépenses	157 188.64
	Recettes	879 080.32
	Total excédent	721 891.68
Section d'investissement	Dépenses	378 676.39
	Recettes	449 448.05
	Total excédent	70 771.66

2C – Budget primitif (Budget Annexe de l'Eau M49 – CC2V)

M. DELECOUR explique que le budget primitif pour le budget annexe M49 de l'eau de s'équilibre à hauteur de 2 026 887.92 €

Soit 972 247.58 € en exploitation et 1 054 640.34 € en investissement.

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses	972 247.58	
	011	32 0000.00	pour l'entretien de réseau (compte 61523)
	012	48 000.00	de remboursement pour partie de salaire de la personne en charge de l'eau et l'assainissement au budget principal sur 2 ans
	66/66111 et 66112	8 000,00	remboursement d'intérêts d'emprunt
	6817	23.00	Dot. Dépréc. Actifs circulants
	023	694 224.58	de virement à la section d'investissement en recettes
	042/6811	190 000.00	amortissement des immobilisations
	Recettes	972 247.58	
	70/70128	250 000.00	redevance sur l'eau
	75/757	15 000.00	loyer du fait de la présence d'antenne de téléphonie mobile sur le château d'eau de Milly
	77/773	5 000.00	Pour d'éventuelles régularisations
	042/777	8 000.00	amortissement des subventions
	002	694 247.58	Excédent reporté

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	1 054 640.34	
	20/2031	100 000.00	pour le schéma directeur pour l'eau
	21/21561 et 21531	767 624.58	de travaux sur le réseau de canalisations
	16/1641 et 1681	30 600,00	remboursement en capital des emprunts
	040/139111 et 13913	8 000.00	amortissement des subventions, corollaire du 042/777
	041/2762	50 000.00	concernant la TVA
	Restes à réaliser	98 415.76	
	Recettes	1 054 640.34	
	1068	27 644.10	Autres réserves
	13/13111	2 000.00	Subvention de l'Agence de l'Eau
	27/2762	20 000.00	de TVA
	021	694 224.58	Virement de la section d'exploitation
	040/281561 et suivants	190 000.00	D'amortissement
	041/2013 et suivants	50 000.00	liés aux opérations de TVA
	001	70 771.66	D'excédent

BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe M49 de l'eau 2022 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- **972 247.58 € en exploitation**
- **1 054 640.34 € en investissement.**

AFFECTATION DU RESULTAT
(BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V)

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Considérant les besoins en financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter pour partie le résultat d'exploitation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2021 soit **27 644.10€** en recettes d'investissement du budget annexe M49 de l'eau 2022 au compte 1068.

2F – Redevance sur l'eau pour la Zone 1 (Milly La Forêt), 2 (ex-SAEVE) et pour la zone 6 (Oncy sur Ecole) - Budget Annexe de l'Eau M49 – CC2V

M. DELECOUR rappelle qu'afin d'harmoniser la redevance d'eau sur l'ensemble du territoire à hauteur de 0.60 € HT par m3, il a été augmenté le montant de la redevance sur l'eau pour la zone 1 (Milly La Forêt) à 0.60 € (antérieurement à 0.40€ en 2017 puis 0.50€ en 2019 puis 0.60€HT en 2020).

Il est proposé que la redevance reste à 0.60€HT par m3 d'eau pour l'année 2022.

REDEVANCE SUR L'EAU POUR LA ZONE 1 (MILLY LA FORET), POUR LA ZONE 2 (EX-SAEVE) ET POUR LA ZONE 6 (ONCY SUR ECOLE) - BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Vu le budget primitif annexe M49 de l'eau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance sur l'eau à 0,60 € HT pour la zone 1 (Milly La Forêt), pour la zone 2 (ex-SAEVE) et pour la zone 6 (Oncy sur Ecole) par m3 d'eau consommé.

3. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 – CC2V

3A – Compte administratif (Budget Annexe de l'Assainissement – CC2V)

M. DELECOUR expose que le compte administratif annexe M49 de l'assainissement 2021 fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	243 177.05
	- Recettes	494 039.63
	Soit un résultat excédentaire	250 862.58

Investissement	- Dépenses	364 272.12
	- Recettes	267 668.98
	Soit un résultat déficitaire	96 603.14

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Exploitation : excédent	175 432.55
	- Investissement : excédent	1 161 192.69

Résultat cumulé

Section de fonctionnement	Dépenses	243 177.05
	Recettes	669 472.18
	Total excédent	426 295.13
Section d'investissement	Dépenses	364 272.12
	Recettes	1 428 861.67
	Total excédent	1 064 589.55

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 243 177.05		
	011/6061	202.94	Electricité sur le poste de refoulement à Soisy et des équipements du SIAVSE
	011/61523	3 336.41	Entretien des réseaux
	011/6287	1 150.96	Remboursement assurance au budget principal et à Soisy pour des frais d'électricité
	012/6458	416.28	Remboursement de frais d'assurance liés à l'ex-SIAVSE
	66/6611 et 66112	1 557.70	Intérêts d'emprunt et ICNE
	67/678	36 081.07	Surcoût de traitements des boues lié au Covid
	042/6811	199 605.45	Amortissement des immobilisations
		Recettes 494 039.63	
70/70128		263 572.01	Redevance sur l'assainissement et PFAC
74/741		122 248.00	Prime d'épuration versée par l'AESN
042/777		100 541.06	amortissement des subventions
75/757		7 638.96	Loyer d'antenne de téléphonie mobile
77/773		39.60	Avoir sur facture d'électricité
002		175 432.55	Excédent reporté

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 364 272.12		
	20/2031	108 209.09	Schéma directeur
	21/21562	104 761.20	Travaux sur les réseaux
	16/1641	17 880.42	Remboursement d'emprunt
	040/139111 et 13913	100 541.06	amortissement des subventions corollaire du 042/777
	041/2762	32 880.35	Opérations sur TVA
	Recettes 267 668.98		
	21/21532	7 844.10	Lié aux écritures sur TVA
	27/2762	27 339.08	Opérations sur TVA
	040/28031 à 281562	199 605.45	amortissement des immobilisations corollaire du 042/6811
	041/2031 à 2183	32 880.35	Opérations de TVA corollaire du 041/2762
	001	1 161 192.69	Excédent reporté de 2019

M. le Président sort pour le vote du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2021 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2021 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif annexe M49 de l'assainissement 2021 ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	243 177.05
	- Recettes	494 039.63
Soit un résultat excédentaire		250 862.58

Investissement	- Dépenses	364 272.12
	- Recettes	267 668.98
	Soit un résultat déficitaire	96 603.14

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Exploitation : excédent	175 432.55
	- Investissement : excédent	1 161 192.69

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	243 177.05
	Recettes	669 472.18
	Total excédent	426 295.13
Section d'investissement	Dépenses	364 272.12
	Recettes	1 428 861.67
	Total excédent	1 064 589.55

COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2021 qui est conforme au compte administratif de l'exercice 2021.

Exploitation	- Dépenses	243 177.05
	- Recettes	494 039.63
	Soit un résultat excédentaire	250 862.58

Investissement	- Dépenses	364 272.12
	- Recettes	267 668.98
	Soit un résultat déficitaire	96 603.14

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Exploitation : excédent	175 432.55
	- Investissement : excédent	1 161 192.69

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	243 177.05
	Recettes	669 472.18
	Total excédent	426 295.13
Section d'investissement	Dépenses	364 272.12
	Recettes	1 428 861.67
	Total excédent	1 064 589.55

M. DELECOUR expose que le budget primitif pour le budget annexe M49 de l'assainissement de s'équilibre à hauteur de 2 146 533.68€

- **Les sections s'équilibrent à hauteur 812 795.13€ en exploitation et 1 333 738.55€ en investissement.**

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses	812 795.13	
Exploitation	011	552 795.13	principales dépenses sont 1 500€ pour l'énergie, 509 795.13€ d'entretien de réseau et STEP (compte 61523), 10 000€ pour la réparation de bien sur les STEP, 10 000 € de frais de lié aux procédures d'ANC, 20 000 € pour les annonces liées à l'ANC 1 500 de téléphone (pour les alarmes des postes de refoulement)
	012/6215	48 500.00	de remboursement de salaires au budget principal sur 2 ans
	66/66111	1 500.00	Remboursement d'intérêts d'emprunts
	67/673	10 000.00	Pour d'éventuelles régularisations
	042/6811	200 000.00	Amortissement des immobilisations
	Recettes	812 795.73	
	70128	200 000.00	redevance d'assainissement
	74/741	75 000.00	prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau et de redevance de la CAPF
	77/773	1 500.00	pour d'éventuels annulation de mandat
	042/777	105 000.00	Amortissement des subventions
	002	426 295.13	Reprise de résultat 2021

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	1 333 738.55	
	20/2031	50 000.00	Schéma directeur d'assainissement
	21/21562 à 2183	1 061 796.93	prévision de travaux de renouvellement de canalisation, de travaux sur les STEP ou de matériel...
	16/1641 et 1681	15 000.00	Remboursement des emprunts en capital
	040/139111 et 13913	105 000.00	Amortissement des subventions corollaire du 042/777
	041/2762	50 000.00	Opérations de TVA
	Reste à réaliser	51 941.62	
	Recettes	1 333 738.55	
	13/13111	1 000.00	Subvention de l'Agence de l'Eau
	21/21532	2 000.00	Lié aux écritures de TVA
	27/2762	15 000.00	Opération liée à la TVA
	040/28031 à 2817562	200 000.00	Amortissements des immobilisations corollaire du 042/6811
	041/2031 à 2183	50 000.00	De reprise sur subventions
	Restes à réaliser	1 149.00	
	001	1 064 589.55	Reprise de résultat excédentaire

BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget annexe M49 de l'assainissement 2022 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- **812 795.13€ en exploitation**
- **1 333 738.55€ en investissement.**

3D – Redevance sur l’assainissement pour la zone 2 (ex SAEVE), pour la zone 5 (Soisy) et pour la zone Milly/Oncy– CC2V

M. DELECOUR rappelle que la redevance sur l’assainissement ayant été harmonisée sur l’ensemble des zones, il est proposé de conserver le montant à 0,60 €HT par m3.

REDEVANCE SUR L’ASSAINISSEMENT POUR LA ZONE 2 (EX SAEVE), POUR LA ZONE 5 (SOISY) ET POUR LA ZONE MILLY/ONCY – BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction M49,

Considérant les besoins liés à la zone 2 (ex-SAEVE), pour la zone 5 (Soisy) et pour la zone Milly/Oncy,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

FIXE la redevance sur l’assainissement à 0.60 €HT par m3.

4. BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE

4A – Compte administratif 2021 - Budget Annexe de l'Eau M49 – Boigneville

M. DELECOUR explique que le compte administratif corroboré par le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	32 911.03
	- Recettes	40 882.60
	Soit un résultat excédentaire	7 971.57
Investissement	- Dépenses	17 000.00
	- Recettes	15 793.04
	Soit un résultat déficitaire	1 206.96

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Fonctionnement : excédent	6 615.76
	- Investissement : excédent	38 505.29

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	32 911.03
	Recettes	47 498.63
	Total excédent	14 587.33
Section d'investissement	Dépenses	17 000.00
	Recettes	54 298.33
	Total excédent	37 298.33

Ce compte peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 32 911.03		
	014/701249	16 400.00	Redevance à l'AESN
	65/658	387.99	Analyse d'eau
	042	15 793.04	Dotations aux amortissements
	Recettes 40 882.60		
	70/70111	17 095.10	Vente d'eau
	70/70121	11 725.79	Taxe sur l'eau
	75/757	12 061.71	« loyers » versés par les opérateurs de téléphonie mobile ayant installé leurs antennes sur le château d'eau
	002	6 615.76	Report excédentaire de 2020

	Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 17 000.00		
	16/1687	17 000.00	Remboursement au budget principal de l'avance de trésorerie
	Recettes 15 793.04		
	040/281531 et 2817531	15 793.04	Amortissement corollaire du 6811
	001	38 505.29	Excédent de 2019

M. le Président sort pour le vote du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – M49
BOIGNEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2021 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2021 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2021 de la Régie eau de Boigneville ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	32 911.03
	- Recettes	40 882.60
	Soit un résultat excédentaire	7 971.57

Investissement	- Dépenses	17 000.00
	- Recettes	15 793.04
	Soit un résultat déficitaire	1 206.96

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Fonctionnement : excédent	6 615.76
	- Investissement : excédent	38 505.29

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	32 911.03
	Recettes	47 498.63
	Total excédent	14 587.33
Section d'investissement	Dépenses	17 000.00
	Recettes	54 298.33
	Total excédent	37 298.33

COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2021, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2021 qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2021.

Exploitation	- Dépenses	32 911.03
	- Recettes	40 882.60
	Soit un résultat excédentaire	7 971.57

Investissement	- Dépenses	17 000.00
	- Recettes	15 793.04
	Soit un résultat déficitaire	1 206.96

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Fonctionnement : excédent	6 615.76
	- Investissement : excédent	38 505.29

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	32 911.03
	Recettes	47 498.63
	Total excédent	14 587.33
Section d'investissement	Dépenses	17 000.00
	Recettes	54 298.33
	Total excédent	37 298.33

4C – Budget Primitif 2022- Budget Annexe de l’Eau M49 – Boigneville

M. DELECOUR explique que le budget primitif pour le budget annexe de la Régie eau de Boigneville s'équilibre à hauteur de **104 385.66 €**

- **Soit 51 087.33 € en exploitation et 53 298.33 € en investissement.**

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses	51 087.33	
	011	12 844.33	Prestation de service pour des travaux
	014	20 000.00	Reversement à l'AESN de la redevance pollution
	65	1 000.00	Lié à la TVA corollaire du 7581
	67/673	1 000.00	Pour d'éventuelles régularisations
	6817	243.00	Dot. Dépréc. Actifs circulants
	042/6811	16 000.00	Amortissement des immobilisations
	Recettes	51 087.33	
	70/70111	15 000,00	Vente d'eau
	70/70121	10 000,00	Taxe sur l'eau
	75/757	11 000.00	Loyers pour les antennes de téléphonie mobile sur le château d'eau et opération de TVA
	002	14 587.33	Excédent 2021 reporté
	Investissement	Dépenses	53 298.33
21/21531		36 298.33	Travaux de forage pour le captage d'eau et éventuellement, renouvellement de canalisation
27/2763		17 000.00	Remboursement sur 3 ans de l'avance au budget principal
Recettes		53 298.33	
040/281531 et 28117531		16 000.00	Amortissement des immobilisations corollaire du 042/6811
001		37298.33	Excédent reporté de 2021

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville 2022 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- **51 087.33 € en exploitation**
- **53 298.33 € en investissement.**

4D – Redevance sur l'eau (Budget Annexe de l'Eau M49 – Boigneville)

M. DELECOUR propose de reconduire sans augmentation le montant de la taxe sur l'eau soit **0,60 € HT** par m³ d'eau consommé.

REDEVANCE DE L'EAU
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Vu le budget primitif de la régie eau de Boigneville pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance sur l'eau à 0.60€ HT par m³ pour l'année 2022.

5. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 – MONDEVILLE

5A – Compte administratif 2021 (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

M. DELECOUR expose que le compte administratif de l'assainissement M49 de Mondeville corroboré par le compte de gestion 2021 fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	28 110.52
	- Recettes	14 706.23
	Soit un résultat déficitaire	13 404.29

Investissement	- Dépenses	40 221.05
	- Recettes	95 545.05
	Soit un résultat excédentaire	55 324.00

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Exploitation : excédent	106 627.83
	- Investissement : déficit	275 447.99

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	28 110.52
	Recettes	121 334.06
	Total excédent	93 223.54
Section d'investissement	Dépenses	315 669.04
	Recettes	95 545.05
	Total déficit	220 123.99

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 28 110.52		
	011/6061	1 588.43	D'eau et d'électricité pour la station d'épuration et les postes de relevage
	011/611	5 964.00	De contrôle des postes de relevage
	011/61523	1 907.21	De travaux sur des tampons et STEP
	011/6262	7 629.24	De téléphone de la STEP et des postes de relevage
	011/6287	172.11	De remboursement d'assurance au BP principal
	012/6215	7 800.00	De frais de personnel mis à disposition
	66/66111	2 166.95	D'intérêts d'emprunt et ICNE
	67/678	325.38	De remboursement à véolia
	042/6811	557.20	D'amortissement
	Recettes 14 706.23		
	70/70128	14 382.97	De redevance sur l'eau
	75/7581	312.85	De FCTVA
	77/773	10.41	De remboursement d'électricité
	002	106 627.83	D'excédent 2020

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 40 221.05		
	23/2315	3 600.00	Travaux
	10/1068	14 989.58	De remboursement d'avance de trésorerie au BP principal
	16/1641 et 1681	36 621.05	Remboursement en capital d'emprunt
	001	275 447.99	Déficit antérieur reporté
	Recettes 95 545.05		
	13/13111 et 1313	94 791.00	Subventions de l'AESN
	10/10222	196.85	FCTVA
	040/281532	557.20	D'amortissement corollaire du 042

M. le Président sort pour le vote du compte administratif.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT –
M49 MONDEVILLE**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2021 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,
Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2021 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2021 de l'assainissement M49 de Mondeville ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	28 110.52
	- Recettes	14 706.23
	Soit un résultat déficitaire	13 404.29
Investissement	- Dépenses	40 221.05
	- Recettes	95 545.05
	Soit un résultat excédentaire	55 324.00

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Exploitation : excédent	106 627.83
	- Investissement : déficit	275 447.99

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	28 110.52
	Recettes	121 334.06
	Total excédent	93 223.54
Section d'investissement	Dépenses	315 669.04
	Recettes	95 545.05
	Total déficit	220 123.99

5B – Compte de gestion 2021 (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 - MONDEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville de la Communauté de Communes des 2 Vallées présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2021, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2021, qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2021.

Exploitation	- Dépenses	28 110.52
	- Recettes	14 706.23
	Soit un résultat déficitaire	13 404.29

Investissement	- Dépenses	40 221.05
	- Recettes	95 545.05
	Soit un résultat excédentaire	55 324.00

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Exploitation : excédent	106 627.83
	- Investissement : déficit	275 447.99

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	28 110.52
	Recettes	121 334.06
	Total excédent	93 223.54
Section d'investissement	Dépenses	315 669.04
	Recettes	95 545.05
	Total déficit	220 123.99

5C – Budget Primitif (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

M. DELECOUR explique que le budget primitif pour le budget annexe M 49 de l'assainissement de Mondeville s'équilibre à hauteur de **1 307 074.75 €**

- **Soit 45 890.00 € en exploitation et 1 261 184.75 € en investissement.**

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses	45 890.00	
	011	13 400,00	De consommation d'eau pour la STEP, de frais de téléphone pour la STEP et les postes de relevages, de fournitures d'entretien et contrat de maintenance
	66/66111	2 100.00	Intérêts d'emprunt
	66/66112	320.00	ICNE
	67/678	1 000,00	Eventuelles dépenses exceptionnelles ou de régularisations
	68/6817	70.00	Dot. Dépréc. Actifs Circulants
	023	28 400.00	Virement vers la section d'investissement
	042/6811	600.00	amortissement
	Recettes	45 890.00	
	70/70128	14 390,00	Redevance d'assainissement
	70/70611	31 500,00	liés à la PFAC (Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif) de 1 500 €

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	1 261 184.75	
	16/1641 et 1681	37 000,00	Remboursement d'emprunt à l'AESN et de remboursement de l'emprunt
	Restes à réaliser	1 004 060.76	liés aux travaux d'assainissement de raccordement chez les particuliers
	001	220 123.99	Déficit reporté
	Recettes	1 261 184.75	
	13/13111	150 000.00	Subvention de l'Agence de l'Eau
	10/10222	50 000.00	FCTVA
	10/1068	93 223.54	Affectation du résultat
	021	28 400.00	Virement de la section de fonctionnement

	16/1641	610 572.93	Emprunt d'équilibre
	040/281532	600.00	Amortissement corollaire du 042
	Restes à réaliser	328 388.28	Subventions de l'AESN et du Département

BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - MONDEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville pour 2022 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes.

- **45 500.00 € en exploitation**
- **1 261 184.75 € en investissement**

M. DELECOUR souligne que les travaux sur la commune de Mondeville seront achevés d'ici la fin de l'année 2022.

Les premiers raccordés ont déversé leurs eaux usées depuis 2019. Il convient de confirmer une redevance d'assainissement par m3 pour les usagers de l'assainissement collectif, votée en 2019.

Cette redevance est de 1.60 € H.T. par m3, sachant que l'exploitation de ce service est en régie et qu'il n'y a pas de rémunération d'un délégataire.

Il est proposé de reconduire ce montant de 1.60€ HT par m3.

REDEVANCE SUR L'ASSAINISSEMENT
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - MONDEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Vu le budget primitif annexe M49 de l'assainissement - Mondeville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance sur l'eau à 1,60 € HT par m3 d'eau consommé pour l'assainissement collectif sur la commune de Mondeville.

6. BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET

6A – Compte administratif 2021 (budget annexe de la ZA du chenet)

M. DELECOUR expose que le compte administratif de la ZA corroboré par le compte de gestion 2021 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	- Dépenses	130 959.30
	- Recettes	129 057.40
	Soit un résultat déficitaire	1 901.90

Investissement	- Dépenses	7 755.70
	- Recettes	115 596.00
	Soit un résultat excédentaire	107 840.30

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Fonctionnement : excédent	41 747.83
	- Investissement : déficit	225 282.71

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	130 959.30
	Recettes	170 805.23
	Total excédent	39 845.93
Section d'investissement	Dépenses	233 038.41
	Recettes	115 596.00
	Total déficit	117 442.41

Le budget de la ZA est essentiellement un budget de stocks (de terrains).

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Fonctionnement	Dépenses 130 959.30		
	011/608	2 050.00	Frais de géomètre
	66/6611	7 607.60	Intérêts d'emprunt
	042/71355	115 596.00	Déstockage suite à la vente de terrains
	043/608	5 705.70	Opération d'ordre
	Recettes 129 057.40		
	70/7015	115 596.00	Ventes de terrains
	042/71355	7 755.70	Variation du stock des terrains
	043/796	5 705.70	Opération d'ordre corollaire du 043/608
	002	41 747.83	Excédent de 2020

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 7 755.70		
	040/3555	7 755.70	Variation du stock de terrains corollaire du 042/71355
	001	225 282.71	Déficit de 2019
	Recettes 115 596.00		
	040/3555	115 596.00	Corollaire du 042/71355 enregistrant la vente de terrains

M. le Président sort pour le vote du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CHENET

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte administratif 2021 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2021 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2021 de la ZA du Chenet ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	- Dépenses	130 959.30
	- Recettes	129 057.40
	Soit un résultat déficitaire	1 901.90

Investissement	- Dépenses	7 755.70
	- Recettes	115 596.00
	Soit un résultat excédentaire	107 840.30

- **Report de l'exercice 2020** :

	- Fonctionnement : excédent	41 747.83
	- Investissement : déficit	225 282.71

- **Résultat cumulé** :

Section de fonctionnement	Dépenses	130 959.30
	Recettes	170 805.23
	Total excédent	39 845.93
Section d'investissement	Dépenses	233 038.41
	Recettes	115 596.00
	Total déficit	117 442.41

COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CHENET

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2020, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2021 qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2021.

Fonctionnement	- Dépenses	130 959.30
	- Recettes	129 057.40
	Soit un résultat déficitaire	1 901.90
Investissement	- Dépenses	7 755.70
	- Recettes	115 596.00
	Soit un résultat excédentaire	107 840.30

- **Report de l'exercice 2020 :**

	- Fonctionnement : excédent	41 747.83
	- Investissement : déficit	225 282.71

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Dépenses	130 959.30
	Recettes	170 805.23
	Total excédent	39 845.93
Section d'investissement	Dépenses	233 038.41
	Recettes	115 596.00
	Total déficit	117 442.41

M. DELECOUR rappelle que le budget de la zone d'activité du chenet est basé sur l'achat et la vente des terrains plus quelques frais annexes, la gestion de la zone se fait sur le budget principal. L'emprunt négocié en 2016 est arrivé à échéance, il convient d'en souscrire un autre. Le budget équilibré à hauteur de 1 430 393.54€

- Soit 316 049.23€ en section de fonctionnement et 1 114 344.31€ en section d'investissement.

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Fonctionnement	Dépenses	316 049.23	
	011/608	5 000.00	Honoraires de géomètre
	66/6611	1 901.90	Intérêts d'emprunt
	042/71355	307 245.43	Variation des stocks de terrains
	043/608	1901.90	Frais accessoires
	Recettes	316 049.23	
	70/7015	267 399.50	Ventes de terrains aux entreprises
	042/71355	6 901.90	Compensation des frais et honoraires
	043/796	1 901.90	Transferts de charges financières corollaire du 043/608
	002	39 845.93	Excédent de 2019

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	1 114 344.31	
	16/1641	990 000.00	Remboursement anticipé de l'emprunt d'achat des terrains
	040/3555	6 901.90	Corollaire du 042/71355
	001	117 442.41	Déficit reporté de 2019
	Recettes	532 890.31	
	16/1641	807 098.88	Emprunt
	040/3555	307 245.43	Terrains aménagés corollaire du 042/71355

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET 2022
BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe M14 de la ZA du chenet équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes à hauteur de 1 430 393.54€ soit :

- **316 049.23€ en section de fonctionnement**
- **1 114 344.31€ en section d'investissement.**

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR LA STATION D'EPURATION A MILLY-LA-FORET

M. le Président explique qu'en complément des demandes de subventions à l'ADEME, la Région, pour les panneaux photovoltaïques pour la station d'épuration de Milly-la-Forêt, il pourrait être demandé au Conseil Départemental une aide financière.

Celle-ci s'inscrirait dans le programme d'adaptation des ouvrages d'assainissement pour la transition énergétique, voté par le Département.

Le taux de l'aide pourrait aller jusqu'à 40%.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE
POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
POUR LA STATION D'EPURATION A MILLY-LA-FORET**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Considérant le soutien du Conseil Départemental dans le programme d'adaptation des ouvrages d'assainissement pour la transition énergétique,

Considérant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour la station d'épuration de Milly-la-Forêt,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental dans le programme d'adaptation des ouvrages d'assainissement pour la transition énergétique avec installation de panneaux photovoltaïques pour la station d'épuration de Milly-la-Forêt.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE M. le Président à viser et signer tout document afférent à ce dossier.

Point ajouté : MOTION RELATIVE A LA DEFENSE DU RER D DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLEES

M. DELCAMBRE présente cette motion :

Début 2022, les élus des territoires desservis par le RER D se mobilisent à la suite de l'annonce de la refonte du « SA2022 » et la mise en place d'un nouveau schéma intitulé « Résolument client ».

Sur ces deux points, le territoire des 2 Vallées s'interroge sur la volonté manifestée par Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et SNCF-Gares & Connexions d'améliorer sensiblement la desserte des territoires ruraux de l'Île-de-France, et particulièrement le Sud-Essonne, ainsi que celle d'améliorer le service public lié aux mobilités dans ces mêmes territoires aujourd'hui déclassés.

Concernant le Service Annuel 2022, si le retour au niveau de service de 2019 a été apprécié par les usagers, force est de constater que les difficultés liées aux ruptures de charges pour se rendre à Paris, en gare de Corbeil-Essonnes et de Juvisy persistent, sans omettre le temps de parcours rallongé qui en découle pour les usagers.

En effet, les correspondances quai à quai, pourtant promises lors des présentations du SA2019, ne sont toujours pas la règle, obligeant les usagers à subir un allongement de leur temps de transport de 15 à 30 minutes en moyenne.

Ces derniers, quand ils le peuvent, ont recours désormais à leur véhicule personnel, ce qui conduit à saturer des routes déjà encombrées, et ce alors que le prix des carburants explose et que le bouleversement climatique fait l'actualité par l'ampleur et la gravité des phénomènes météorologiques qu'il génère.

Concernant le schéma « Résolument Client », s'il apparaît que l'isolement des personnels SNCF de certains guichets peut expliquer la volonté compréhensible de fermer ces derniers pour redéployer les agents ferroviaires sur d'autres missions de proximité, il n'en demeure pas moins que les communes rurales qui accueillent ces gares voient une fois de plus se fermer un lien humain et social, résolument un service public.

Ce schéma, exécuté sans concertation avec les élus locaux, donne le sentiment que les territoires ruraux restent, encore, des variables d'ajustement à la fois pour la SNCF et pour Île-de-France Mobilités.

Aujourd'hui, aucune assurance n'est donnée aux communes de pouvoir garantir aux usagers un service billetterie et de renseignement adapté à tous et utile à chacun.

À cela s'ajoutent des questionnements relatifs au délai de réparation des automates, désormais seul maîtres à bord. Enfin, quel est le devenir de nos gares, bâtiments séculaires de notre territoire qui, jadis, faisaient l'orgueil de nos villes et de nos villages, symboles de modernité et de progrès social.

Aussi, le Conseil communautaire des 2 Vallées, à l'unanimité,

CONSTATE la déshumanisation du service public ferroviaire régional.

CONSTATE l'immobilisme des acteurs de la mobilité régionale pour améliorer le transport en zone rurale.

CONSTATE le manque de solutions liées aux mobilités pour accompagner la nécessaire transition écologique et énergétique de son territoire.

DEMANDE, sans délai, une réunion d'information avec la direction du RER D sur ces deux schémas.

DEMANDE la mise en place d'un suivi de la robustesse du temps de parcours des usagers et non plus de la simple ponctualité de la ligne.

DEMANDE la prise de vraies décisions qui conduiraient à une diminution significative du temps de parcours des usagers pour se rendre sur leur bassin d'emploi et à Paris.

DEMANDE la reconnexion de la branche du RER D MALESHERBES > CORBEIL-ESSONNES avec la gare d'EVRY-COURCOURONNES, préfecture de notre département et principal bassin d'emploi de notre population.

DEMANDE un moratoire sur la fermeture des guichets en gare.

DEMANDE que les communes qui ont vu leur gare fermée à l'accueil du public puissent aujourd'hui accueillir des tiers-lieux (café associatif, espaces de co-working, etc.) dans ces bâtiments désormais inutilisés.

DEMANDE une égalité de traitement avec les zones urbaines de la région Île-de-France sur ces enjeux cruciaux de mobilité et de transition socio-écologique.

L'ensemble des élus appose leur signature en fin de texte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h45.